

CEF II Transport Premier appel à propositions (16 septembre 2021 – 19 janvier 2022)

Communication du Secrétariat

La Commission européenne a lancé le 16 septembre 2021 le premier appel à propositions dans le cadre du nouveau programme CEF 2 (Connecting Europe Facility – Mécanisme d'interconnexion en Europe – MIE). La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 19 janvier 2022.

Pour mémoire, le programme de travail du CEF 2 a été transmis par la communication CPC (21) 15 = CDNI/G (21) 27 = IIPC (21) 20.

Catégories de l'appel à propositions

La liste des projets et financements est disponible sous ce [lien](#).

L'appel à propositions est divisé selon plusieurs catégories :

- Enveloppe générale vs enveloppe de cohésion
- Projets dans le Core Network du RTE-T vs projets dans le Comprehensive Network du RTE-T
- Projets pour des études (studies) vs projets pour de l'infrastructure (works)

A noter pour les membres CDNI :

- Seuls les projets de **l'enveloppe générale** sont accessibles dans les États signataires de la CDNI¹,
- dans le champ d'application de la CDNI sont concernés majoritairement les ports intérieurs du Core network (Amsterdam, Rotterdam, Cologne, Dortmund, Duisbourg, Bruxelles, Strasbourg, Mulhouse...). Ils sont listés dans les annexes du Règlement RTE-T ([lien](#)).
Les ports suisses, dans le cadre des projets transfrontaliers, peuvent également faire appel à ce programme. Les conditions sont détaillées dans l'appel à propositions.

Sous-catégories de l'appel à propositions pertinentes pour la CDNI

L'objectif des sous-catégories suivantes est de développer des projets d'infrastructure pour le transport par navigation intérieure dans le Core Network.

[Voies d'eau et ports intérieurs - études \(Core Network – General envelope\)](#)

Cette catégorie couvre, entre autres, les études pour les ports intérieurs pour les installations portuaires de réception de déchets huileux et d'autres déchets, y compris les résidus des systèmes d'épuration des gaz d'échappement, et l'infrastructure pour le dégazage des bateaux pour répondre aux exigences environnementales.

¹ L'enveloppe de cohésion n'est accessible qu'aux États dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire

La durée maximum du projet doit être 2-3 ans.
Le taux de co-financement s'élève à 50%.

Voies d'eau et ports intérieurs – travaux ou mixte (Core Network – General envelope)

Cette catégorie couvre, entre autres, les travaux, avec la possibilité d'inclure une étude, pour les installations portuaires de réception de déchets huileux et d'autres déchets, y compris les résidus des systèmes d'épuration des gaz d'échappement, et l'infrastructure pour le dégazage des bateaux pour répondre aux exigences environnementales.

La durée maximum du projet doit être 4-5 ans.
Le taux de co-financement s'élève à 50%.

Toutes les informations relatives à cet appel ont été communiquées lors du CEF Info day dédié le 27 septembre 2021, voir le site internet pour la rediffusion et les présentations : https://cinea.ec.europa.eu/events/2021-cef-transport-call-info-day_en.

Cette information sera publiée sur le site Internet de la CDNI sous la page dédiée au dégazage (<https://www.cdni-iwt.org/reglementation-du-degazage/#05>).
